

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 février 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

L'INFORMATION

APERÇU DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT
—ÉTABLISSEMENT D'INFORMATION CANADA

[Traduction]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le 4 novembre dernier, j'ai déposé le rapport du groupe de travail sur l'information, auquel avait été confiée la tâche d'examiner les services fédéraux d'information et de faire au gouvernement des recommandations sur les moyens d'améliorer ses communications avec le public canadien. Je me propose maintenant de donner un aperçu des dispositions que le gouvernement entend prendre à cet égard.

Le groupe de travail a formulé dix-sept recommandations importantes que nous acceptons en principe, à deux exceptions près. La cinquième recommandation propose la création de bureaux de consultation populaire et de bureaux auxiliaires. Bien que le gouvernement ait accueilli cette proposition avec intérêt, il estime qu'elle devrait faire l'objet d'une étude plus poussée. En vertu de la dixième recommandation, un organisme d'État devrait être investi des fonctions de défenseur du public. Or, nous sommes d'avis qu'un tel rôle appartient à plus juste titre au Parlement.

Le groupe de travail a constaté que l'information au sein du gouvernement fédéral laissait à désirer du point de vue de l'efficacité, malgré les dépenses considérables qu'on y engageait. C'est pour avoir pressenti cette anomalie que nous avons désigné un groupe d'étude pour faire enquête. Pour amorcer un redressement de cette situation, nous avons acquiescé à la recommandation de créer un modeste service d'information, appelé Information Canada, qui entrera en service au début d'avril dans le cadre du ministère des Approvisionnement et Services. Ce service relèvera directement d'un ministre. C'est au député d'York-Scarborough, ministre d'État

déjà responsable de la citoyenneté, que j'en confie l'organisation et la mise sur pied, qui pourraient être complétées, autant que possible, au début de la nouvelle année financière.

[Français]

La mise en place de cet organisme répond essentiellement à trois motifs. Premièrement, Information Canada servira de trait d'union entre les services fédéraux d'information qui fonctionnent actuellement comme autant d'unités distinctes. Il s'agit par là d'accroître l'efficacité et de réaliser des économies en réduisant les chevauchements dans l'utilisation du personnel et du matériel et en coordonnant de façon plus rationnelle les moyens d'information de l'État. La Commission royale d'enquête Glassco sur l'organisation gouvernementale avait d'ailleurs déjà fait une recommandation analogue. Cet effort de coordination devrait se traduire par une information plus cohérente, plus claire et plus accessible aux Canadiens que par le passé.

Deuxièmement, si le gouvernement fédéral compte plusieurs bureaux d'information, ces derniers ne sont que les porte-parole de leurs ministères respectifs. Il n'existe aucun organisme en mesure d'informer la population sur les grandes questions d'intérêt public qui touchent plus d'un ministère.

Troisièmement, Information Canada nous permettra de mieux connaître les opinions des Canadiens. Ce service, en effet, ne se bornera pas à diffuser des informations, car il sera également à la disposition des citoyens, qui pourront ainsi mieux faire connaître leurs points de vue au gouvernement.

Monsieur le président, j'ouvre une parenthèse pour souligner un point auquel le gouvernement n'entend pas déroger, savoir que la responsabilité première de faire connaître au gouvernement les opinions et l'état d'esprit des Canadiens a toujours incombé et devrait toujours incomber au Parlement. A cet égard, il conviendrait d'affermir et de valoriser les fonctions des représentants élus; le gouvernement n'a nullement l'intention d'amenuiser le rôle du député, qui représente à bon droit l'opinion de ses électeurs.

Pour atteindre les trois objectifs que je viens de définir, nous envisageons de créer un organisme dont le nouvel effectif réunira au